

6 May 1811
 Délibération
 périodique

Le sixième jour de Mai à six heures Du Matin
 Les Membres Composants Le Conseil Municipal De la Commune De Combieu
 Canton De Lavatette Département De la Haute Garonne se sont réunis au Bureau
 Municipal D'après Les Dispositions De l'art. 1^{er} Du Décret Impérial Du
 14 Janvier 1806 et La Lettre Circulaire De M^{le} Le Préfet De ce Département
 Du 8 Avril Dernier, D'après La Convocation Du Maire De ladite Commune
 atteste De Deliberer Sur Le Contenu de La dite Circulaire; —
 en Etant au Nombre SUFFISANT pour Deliberer, La Séance Constituee
 en Séance Sous La présidence Du Maire, lequel a requis Le Conseil

De commencer l'opération par l'examen de son compte administratif à
 qui le Conseil a obtenu et le dit compte présenté comme il suit
Compte administratif Du Maire pour l'exercice De 1810

Le Maire de la Commune de Combief a déclaré au Conseil avoir
 fait aucune recette pour le compte de cette Commune en l'an 1810, et avoir
 ordonné en l'an 1810 pour l'année d'après que cette somme au Budget
 l'été seulement une somme de trois francs payable au S^r Vincent Nègre
 de la commune pour la somme de trois volumes de l'Etat des lois
 tome X, XI, & XII de la quatrième série, dont sera fait mention dans le compte à
 rendre par le percepteur de la Commune pour l'exercice de l'an 1810

Le dit. et depuis on en approuvé par le dit. Conseil, il a été délibéré de
 faire avouer des. Devis de Dupré percepteur de la Commune pour qu'il ait
 présenté son compte en recette et devenus pour le dit. l'exercice de l'an 1810
 lequel introduit au sein du Bureau de l'Etat. Compte Nègre et des
 pièces attachées au nombre de onze pièces, lequel en l'an l'Etat.

Departements De la Charente
Arrondissement D'Angoulême
Commune De Combief

Comptes que le Percepteur de la Commune de Combief
 rend au Conseil Municipal de cette Commune des Centimes
 additionnels de l'année 1810 & de l'encas des années antérieures
Résumé porté au Budget De 1810

Centimes aux Contributions foncières Personnels et Mobilières	242 ^f 50 ^c
Deuxième sur l'Etat des Patentes pour l'année	51
Encas provenant des Comptes des années antérieures	125 01
<u>Total du Recens et des Recours suivant le Budget</u>	<u>398^f 51^c</u>

Depenses arrêtées au Budget De 1810

Le 2 ^o du Recens destiné à la Compagnie de l'Etat	12 ^f 62 ^c
abonnement au Bulletin des lois	6
abonnement au Bulletin administratif	9
fraix des Registres d'Etat Civil	22 28
indemnité au Maire pour le logement qui fournie	12
fraix du Bureau du Maire	48
Deport de l'Etat	1 30
Salaires Dupictory du Canton	35
appartenance de la Commune	12
Deports de Mendicité	30
Logement du Deservant de la Commune	100
<u>Total de la dépense portée au Budget</u>	<u>288^f 20^c</u>

Résultats Du Compte Suivant Le Budget

La Recette totale en De	398 ^{fr} 51 ^c	166 ^{fr}
La Depense en De	288 20	
Partans La Recette tyede la depense de		
	110 ^{fr} 31 ^c	

Récettes Effectives Suivant Les Notes De 1810.

Contines additionels a la Contribution fonciere	220 ^{fr}	
Idem a cette Personel et Mobilier	22 50	
Dispende Duproduits Des Patentes	33 27	
Encaissé Du Compte De 1808 4 an de 1806	50 23	
Total Des Revenus et Du Recours en		
	326 ^{fr} 00 ^c	

Depenses Effectives D'après Les Pieces justificatives

1 ^o	Payé pour Les menues Demandes de 5 jurs 1811	30 ^{fr} 00 ^c	
2 ^o	Payé pour Registres de l'Etat Civil et timbre de abonnement au Bulletin administratif par quittance du 8 mars 1810	31 ^{fr} 27 ^c	
3 ^o	Payé pour 20 ^{es} des Revenus Communaux et abonnement au Bulletin des Loix par quittance du 8 mars 1810 Laf. De	19 62	
4 ^o	Payé au Pétion du Canton suivant quatre quittances	35	
5 ^o	Payé au P. vinnac Relieur delivré a angouleme pour La Reliure de trois volumes de Bulletin de Lois de 1810 Laf. De	3	
6 ^o	Payé au P. amithien Pêtre de perrand La Commune pour son logement Suivant la quittance du 21 x. 1810 Laf. De	100	
7 ^o	Payé au Receveur Municipal de la ville pour Le Depot de l'urètre par quittance du 29 x. 1810 Laf. De	9 10	
8 ^o	Payé au Maire de ladite Commune Laf. Desoisants francs pour quarante huit francs pour les frais de bureau et deux francs pour le logement qui lui fourny a la Commune pour l'an 1810 Suivant la quittance du 4 février 1811 ex	60	
Total De la depense Effectives			299 ^{fr} 99 ^c

Résultats Du Compte Effectifs

La Recette en Laf. De	326 00	
La Depense en De	299 99	
Partans La Recette tyede La depense de		
	26 01	

Laquene somme bedante de Recette en Demande dans La caisse Dup. Percptend, à Dont sera fait Mention au Budget De L'an 1812 et après.

Et au même instant Led. P. de recptend a Deposé susd. bureau Le Compte qui doit rendre Concernant Le role affecté au Garde champêtre De la commune pour l'année

De l'année 1810 avec les pièces usapuit. Dub. Compté au nombre de
Cinq lequel Compté est ainsi Conçu /
Département De la charité
arrondissement D'Angoulême
Commune De Combiers

Compte que Le Receveur De la Commune De Combiers Rend Des
Comptes Du Produits Du Role Du Garde champêtre De lad. Commune.
Pour l'année 1810 Rendu Espectoire par M. Le Préfet.

Recette total Provenant Du Role.

1 ^e une année De Salaire Du Garde champêtre - - - - -	200 ^f ⁰⁰
2 ^e trois Centimes par franc pour Confection Du Role - - - - -	6 - 63
3 ^e cinq Centimes par franc pour frais De perception - - - - -	11 - 37
<u>Montant total Du Role de 1810 - - - - -</u>	<u>218^f 00^c</u>

Depense Effective

1 ^e Payé au Garde champêtre suivant quatre Mandats De la Sous-Préfecture, acquittés par M. De - - - - -	200 ^f ⁰⁰
2 ^e frais de Confection Du Role - - - - -	6 - 63
3 ^e frais De perception - - - - -	11 - 37
4 ^e Payé au Receveur Particulier pour le traitement Du Garde Général suivant l'acquittance du 29 th 1810 - - - - -	6 - ⁰⁰
<u>Total de la Depense Effective - - - - -</u>	<u>224^f 00^c</u>

Résultats Du Compte.

La Depense totale en desaf. De - - - - -	224 ^f ⁰⁰
La Recette totale en de cille De - - - - -	218 ⁰⁰
Par la Depense Exced de la Recette De - - - - -	6 ^f ⁰⁰

De laquelle somme De six francs avancés par led. Receveur
Pour l'année 1810 il sera Remboursé sur le Role de l'année 1811 - - -

Les susdits Comptes vus & examinés, Le Conseil a Deliberé
qu'ils seroient approuvés avec les pièces justificatives D'icelles et trois
copies Des présentes ^{approuvés} la même autorisation Le Maire & Le Receveur De l'arrondissement
Pour être par lui vus & vérifiés Corrigés & arrêtés Définitivement

Le Maire & Le Conseil De proceder a la formation Du
Budget de ladite Commune De Combiers pour l'exercice
De l'année 1812 il y a été Procédé De la même manière et ainsi qu'il suit

Budgets de l'année 1812

Revenus De La Commune

Centime aux Contribution foncier Mobilier et Longueville	167 42 ⁵⁰
Quatrième Dux réduits des Patentes par apperen	30 --
Encaisse de l'année de Compté de 1810 par apperen	26 01
Total Presumé Du Revenu De 1812	298⁵⁰ 51⁰⁰

Depenses De La Commune

Le co ^d D'abonnement pour La Compagnie de l'Estimé	13 ⁴⁰ 62 ⁰⁰
abonnement au Bulletin des Lois	6 --
abonnement au Bulletin administratif	9 --
frais Des Registres de l'Etat Civil	22 28
quidémité au Maire pour le logement qui fournit ala Commune	15 --
frais de Bureau du Maire de toute l'année	48 --
Déport De Sécurité	1 30
Salaires Du jeton de la Sous-prefecture	35 --
appartient de la Commune	12 --
Rédaction des Bulletins des Lois, et administratifs	3 --
Déport De Mendicité	30 --
Logement Du Déporté	100 --
Total De la dépense De 1812	295⁵⁰ 20⁰⁰

Resultats Du Budget De 1812

La Recette en De	298 ⁵⁰ 51 ⁰⁰
La Dépense en De	295 20
Parans Restera en Caissé	3³⁰ 31⁰⁰

Le Maire ayant Le Conseil De Deliberé sur Différents objets qui intéressent La Commune, à Dont Partie sont Designés à l'apogée Dans L'acte de Monsieur Le Préfet Du 8 avril Dernier transcrit au Recueil des actes De la Préfecture N^o 23, Dont Lecture a été faite au^d Conseil par le Maire, Plusieurs Membres ont Demandé a prendre Communication des précédentes Deliberations du Conseil. Notamment celle des années 1807, 1808, à 1809 aux quels l'autorité Supérieure na lu aucun égard, Lecture faite du tout Le Conseil y a persisté et a desiré savoir D'autre Deliberation ay rendre quand à Present ou l'even de l'apogée de la Commune à La Dite de ses habitants, D'après cela, Le Maire a desiré La Session close et terminée

J. Faugeton
Pajot
Chevior
Gignac
Dampol

Lacaton
Forestier
Boutard